

CONDITIONS GÉNÉRALES (pour les autres ventes de biens aux consommateurs)

SupraMedEx s.r.o.

dont le siège social est situé au Štěpánská 1742/27, 110 00
Prague

Numéro d'immatriculation : 176 87 110
enregistré le 27 juin 2022 dans le registre municipal de la Cour
municipale de Prague, section C, encart T75001, avec le
consentement de Daniel Fiala

Que signifie GDPR ?

Le GDPR, ou General Data Protection Regulation, également connu sous le nom de règlement général sur la protection des données, est une législation de l'Union européenne qui renforce considérablement la protection des données personnelles dans les États membres de l'UE. Le GDPR a été adopté par tous les États membres de l'UE en avril 2016, mais n'est entré en vigueur que le 25 mai 2018. Le RGPD constitue le cadre juridique de base pour la protection des données à caractère personnel dans l'espace européen, avec pour objectif de défendre au mieux les droits des personnes physiques contre le traitement illicite de leurs données à caractère personnel. Il s'applique donc à toutes les entreprises, institutions et entités qui traitent et utilisent ces données. La violation des principes du RGPD est passible de sanctions élevées, voire astronomiques.

Quelles sont les données à caractère personnel qui doivent être protégées dans le cadre du RGPD ?

Le RGPD traite de la protection de toutes les données à caractère personnel de toutes les personnes physiques. Ces données sont divisées en plusieurs catégories. Ces données ne peuvent être traitées que dans la mesure prévue dans les conditions générales du système FKP.

CATÉGORIES DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

1) Données personnelles générales – nom, prénom, adresse, domicile, adresse postale, sexe, âge, date de naissance, lieu de naissance, numéro d'identification national, situation familiale, handicap, photographie, enregistrement vidéo, enregistrement audio, adresse e-mail, numéro de téléphone, adresse IP, diverses données d'identification délivrées par l'État (numéro d'identification, numéro de TVA, numéro de carte d'identité, numéro de permis de conduire, numéro de passeport, etc.), niveau d'études, revenus professionnels, revenus de retraite, profil culturel, données à caractère personnel du conjoint, des enfants, du partenaire, etc.

2) Catégories particulières de données à caractère personnel – par exemple, origine raciale ou ethnique, opinions politiques, convictions religieuses, convictions philosophiques, appartenance syndicale, état de santé – données relatives à la santé physique ou mentale, aux soins médicaux prodigués, à l'orientation sexuelle, aux infractions pénales, aux condamnations définitives.

Données génétiques à caractère personnel – par exemple ADN, ARN, groupe sanguin, facteur Rh.2

Données biométriques à caractère personnel – photo du visage, empreinte digitale, photo de l'iris, photo de la rétine, signature, timbre vocal. La société SupraMedEx s.r.o. ne traite aucune donnée à caractère personnel appartenant à une catégorie particulière de données à caractère personnel.

Principes fondamentaux du RGPD :

- 1) Le client doit être informé de l'étendue et de la manière dont ses données à caractère personnel sont traitées.
- 2) Le client a le droit de s'opposer au traitement de ses données à caractère personnel – sur cette base, le responsable du traitement ne pourra plus traiter ces données à caractère personnel.
- 3) Le responsable du traitement a le droit de transférer les données à caractère personnel à un autre responsable du traitement si les données sont traitées de manière automatisée.
- 4) Le client doit avoir accès en ligne aux données collectées à son sujet.
- 5) Le client a le droit à l'effacement de ses données à caractère personnel et le droit à l'oubli – grâce à cela, le client peut demander la suppression immédiate de ses données à caractère personnel s'il n'existe aucune raison légale justifiant leur traitement ultérieur.
- 6) Le client a le droit de déposer une plainte concernant l'étendue et la manière dont ses données à caractère personnel sont traitées auprès de l'autorité de contrôle, à savoir l'Office pour la protection des données personnelles.

Début de l'activité

La société SupraMedEx s.r.o. – ci-après dénommée SupraMedEx – exige de ses clients et conseillers, sans exception, le respect strict de tous les principes de protection des données à caractère personnel. Parallèlement, SupraMedEx est tenue de veiller à ce que toutes les données à caractère personnel de ses clients et conseillers soient protégées selon les normes de sécurité les plus strictes. Les conseillers et clients de SupraMedEx doivent également adapter leur travail au règlement GDPR et protéger toutes les données personnelles des clients de SupraMedEx qui leur sont confiées contre toute fuite, tout en traitant leurs clients avec la plus grande discrétion en matière d'accès à leurs données personnelles.

Comment protéger correctement vos appareils contre les fuites de données ?

Nous vous recommandons de sécuriser au mieux votre ordinateur portable, votre PC, votre téléphone portable et tous les autres appareils que vous utilisez pour communiquer avec vos clients afin d'éviter toute fuite de données. À cet égard, le mot « MOT DE PASSE » est primordial. Le moyen le plus simple de protéger vos données est de définir un mot de passe « inviolable » sur votre appareil, c'est-à-dire un mot de passe d'au moins huit (8) caractères, comprenant des lettres majuscules et minuscules, des symboles et des chiffres, que vous changerez régulièrement. N'oubliez pas de vous déconnecter lorsque vous quittez votre appareil. Cependant, le mot de passe seul ne suffit pas pour éliminer tous les risques potentiels. Les attaques de pirates informatiques (ou diverses pannes) sont monnaie courante à l'heure actuelle et il est nécessaire de protéger vos appareils à l'aide d'autres outils afin de réduire au minimum le risque de fuite de données.

Les dix commandements pour garantir une sécurité maximale de la protection des données personnelles

1. Utilisez la large gamme de programmes antivirus disponibles.
2. Mettez régulièrement à jour les bases de données virales.
3. Ayez toujours un programme antivirus installé, tant sur votre ordinateur que sur vos autres appareils mobiles intelligents.
4. N'oubliez pas non plus de maintenir votre système d'exploitation (et vos logiciels en général) à jour, ce qui réduit considérablement le risque d'attaque de vos données (par exemple, sous Microsoft Windows, cela se fait via Windows Update). Pour les téléphones mobiles, les tablettes et autres appareils « intelligents » fonctionnant sous Android ou iOS, il est nécessaire de télécharger régulièrement les mises à jour (soit directement sur Google Play/App Store, soit dans les paramètres de l'appareil).
5. Essayez d'utiliser une connexion Internet sécurisée et fiable, et évitez les points d'accès sans fil publics.

6. N'utilisez sur votre appareil que des logiciels connus et fiables, sans installer de « programmes » ou d'utilitaires douteux.
7. N'ouvrez et ne téléchargez en aucun cas des e-mails et leurs pièces jointes dont vous ne connaissez pas le contenu ou l'expéditeur.
8. Ne communiquez vos données d'accès à aucune autre personne. Vous leur donneriez ainsi accès non seulement à vos données personnelles, mais aussi à celles de vos subordonnés ou de vos clients.
9. Soyez prudent et ne téléchargez pas tout ce que les bannières publicitaires proposent sur Internet.

La fiabilité de la sécurité d'un site est renforcée par le cryptage https, que vous pouvez reconnaître dans la barre d'adresse (<https://www.supramedex.cz/>). Le cas échéant, un symbole de cadenas avec la mention « sécurisé » s'affiche devant l'adresse.

Comment fonctionne concrètement le RGPD dans le réseau FKP SUPRADEX ?

Tout conseiller expérimenté ou nouveau conseiller enthousiaste se demande certainement quel est l'impact du RGPD sur le fonctionnement du réseau de conseillers et de clients SupraMedEx. Nous vous décrivons en quelques mots ce que le RGPD signifie pour le fonctionnement du réseau FKP et ce dont les clients doivent être informés avant de s'inscrire. Le principe de base du fonctionnement du commerce dans le cadre du RGPD est la possibilité pour le client de retirer à tout moment son consentement au traitement de ses données à caractère personnel aux fins prévues. Afin que tous les consentements requis dans le cadre du réseau soient clairement lisibles et compréhensibles pour le client et le conseiller, nous avons décidé de les classer en plusieurs catégories.

Catégories de consentements aux fins de l'exécution des obligations du RGPD et d'autres dispositions légales :

- 1) Consentement aux conditions générales du système FKP SUPRADEX
- 2) Consentement à l'envoi de documents marketing et commerciaux sous forme électronique – contenu des conditions générales SUPRADEX

Consentement aux conditions générales FKP SUPRADEX

En s'inscrivant au système FKP, le client confirme avoir pris connaissance du principe de fonctionnement du réseau FKP SUPRADEX et accepter pleinement le traitement de ses données personnelles dans l'ensemble du réseau – ses données personnelles sont utilisées par les conseillers, les clients et la société SupraMedEx à des fins de communication commerciale et marketing. Le client accepte également les principes de traitement sécurisé des données personnelles des conseillers et des clients avec lesquels il collabore. L'octroi du consentement est obligatoire pour tout client qui souhaite s'inscrire au système FKP, acheter des produits SUPRADEX via le formulaire d'achat FKP ou bénéficier d'autres bonus et avantages du réseau SUPRADEX, voir OP point 4.4.8.4 Le consentement est révocable à tout moment. En cas de révocation du consentement, l'inscription du client est annulée et il n'est plus possible de passer une nouvelle commande ou de réactiver l'inscription annulée. La suppression des données à caractère personnel intervient immédiatement après réception de la révocation du consentement, au plus tard dans un délai de sept (7) jours ouvrables. SupraMedEx informe également le supérieur hiérarchique direct du conseiller de la demande de son client.

Les données à caractère personnel que le client doit fournir lors de l'octroi de son consentement : Nom, prénom, adresse de facturation, adresse de livraison, pays, numéro de téléphone portable, e-mail. En cas de début de collaboration avec une personne physique exerçant une activité commerciale (dite « sur base d'une licence professionnelle »), il est nécessaire de compléter les données à caractère personnel suivantes : numéro d'identification de l'entreprise, numéro de TVA, compte bancaire. Consentement à l'envoi de documents marketing et commerciaux sous forme électronique. En donnant son consentement, le client confirme que SupraMedEx peut lui envoyer des documents marketing et commerciaux sous forme électronique via des canaux de communication modernes en ligne et hors ligne : boutique en ligne, publipostage, e-mailing, profil Facebook de l'entreprise, campagnes publicitaires en ligne. Le consentement est révocable à tout moment. En

cas de révocation du consentement, l'inscription du client reste valable et le client peut continuer à commander des marchandises. Données personnelles que le client doit fournir lors de l'octroi de son consentement : e-mail et mot de passe. Il n'est pas nécessaire de saisir à nouveau ces données, elles sont générées automatiquement à partir des données obtenues lors de l'acceptation des conditions générales de SupraMedEx. Toutes les données personnelles mentionnées dans les catégories de consentement sont traitées dans des bases de données sécurisées sur des serveurs cryptés appartenant à SupraMedEx. Il n'y a donc pas lieu de craindre une utilisation abusive de ces données en interne. En cas de non-respect de la sécurité lors du traitement et de la gestion des données personnelles par un conseiller SupraMedEx ou un client SupraMedEx, SupraMedEx peut sanctionner ce conseiller ou ce client et, en cas de violation grave ou répétée, mettre immédiatement fin à la collaboration (c'est-à-dire sans préavis).

Recommandations pour les conseillers SupraMedEx lors du traitement de données à caractère personnel

Comment traiter vos propres « dossiers spéciaux » sur les clients ?

Si un conseiller SupraMedEx tient des dossiers détaillés sur ses clients afin d'optimiser son offre, il doit tenir compte de plusieurs points importants :

1. Une telle base de données, un tel registre ou un tel aperçu n'est pas la propriété de SupraMedEx – le propriétaire (administrateur) est le conseiller, qui est entièrement responsable de cette base de données.
2. La base de données peut contenir non seulement des données à caractère personnel, mais aussi des données très sensibles soumises à un régime spécial, qui doivent être protégées avec le plus grand soin.
3. Dans ce cas, le conseiller doit veiller à un niveau de sécurité élevé et traiter ces données avec la plus grande prudence et conformément à la législation.
4. Le client concerné par ces enregistrements doit être informé à l'avance de leur stockage et doit donner son consentement écrit au conseiller.
5. En cas de désaccord du client avec le traitement des données à caractère personnel, il est nécessaire de donner immédiatement suite à sa demande et de supprimer les données à caractère personnel de la base de données.

Utilisation de vos propres outils de communication marketing

Utilisez-vous un site web personnel, un groupe Facebook, une page ou un profil Facebook pour votre travail, ou envoyez-vous des e-mails ou des SMS promotionnels à vos clients ?

Ces canaux et outils de communication doivent également être configurés conformément au RGPD et à la législation applicable.

Facebook – il s'agit d'un réseau social public où, malgré les paramètres de confidentialité de votre compte, vous devez vous comporter avec une grande prudence afin d'éviter toute utilisation abusive ou fuite de données à caractère personnel. Nous vous déconseillons donc d'inclure dans vos publications ou messages des données personnelles sensibles vous concernant ou concernant d'autres personnes.

Sites web personnels : il est nécessaire de vérifier que l'exploitant du domaine a sécurisé ce domaine et ses serveurs. Une autre règle consiste à ne pas obliger les clients à saisir sur ce site des données qui seront ensuite stockées sur le serveur. Vous pouvez éviter cela en choisissant l'option du formulaire de contact : le client vous écrit qu'il est intéressé par vos services et vous pouvez le rediriger directement vers la boutique en ligne sécurisée de SupraMedEx. Chaque page web personnelle d'un conseiller SupraMedEx doit toujours être

approuvée par la direction de SupraMedEx avant d'être mise en ligne.

SMS publicitaires ou notifications de validité d'offres spéciales : si vous décidez d'envoyer vos propres SMS, vous devez obtenir l'accord préalable de vos clients (de préférence par écrit) afin d'éviter tout harcèlement par des messages non autorisés. Si vous utilisez un programme spécial pour envoyer des messages groupés, vous devez vérifier auprès du fabricant du programme que les numéros de téléphone saisis sont sécurisés et prendre d'autres mesures pour sécuriser tous les numéros de téléphone saisis. Vous devez également réagir activement à tout retour d'information indiquant qu'un client refuse de recevoir d'autres messages – supprimez immédiatement ce numéro de la base de données pour l'envoi de SMS. Vous éviterez ainsi d'éventuelles sanctions de la part de l'Autorité de protection des données.

E-mails promotionnels groupés : la communication est gérée via des portails spéciaux, où il est important de garder à l'esprit que vous êtes le client du service fourni par un tiers (3e entité). Vous confiez donc les données à caractère personnel de vos clients à cette entité et vous devez vous assurer que celle-ci dispose également d'une sécurité suffisante pour protéger les données à caractère personnel. En cas de fuite de données à caractère personnel, vous pourriez également faire l'objet de sanctions, car vous n'avez pas garanti un niveau de sécurité suffisant au prestataire de services.

Vous filmez des vidéos, prenez des photos de vos clients et les publiez sur des canaux accessibles au public ?

Si, dans le cadre de votre travail de conseiller, vous réalisez des enregistrements vidéo ou prenez des photos de vos clients que vous utilisez ensuite à des fins promotionnelles ou que vous publiez simplement sur des canaux d'information accessibles au public (réseaux sociaux, sites Internet personnels, etc.), vous devez obtenir le consentement du client pour la prise de photos ou d'enregistrements vidéo, l'informer expressément aux fins pour lesquelles les photos et vidéos sont prises et de la manière dont elles seront utilisées, et l'informer en même temps de la possibilité de retirer son consentement à tout moment et de la manière dont il est possible de le faire. Par exemple, vous filmez une vidéo de la formation sur les nouveautés SuprMedEx que vous souhaitez ensuite publier sur votre site web personnel. Pour commencer, nous vous recommandons de demander à tous les participants de signer dès le début de la formation un consentement au traitement des données à caractère personnel, ou à la prise de photos ou d'enregistrements vidéo, dans lequel il sera indiqué que vous réaliserez des enregistrements vidéo (ou prendrez des photos) dans le cadre de la formation et comment les données à caractère personnel des participants seront traitées. Si tous les participants signent ce consentement, vous pouvez réaliser des enregistrements vidéo ou prendre des photos et les utiliser conformément aux dispositions du consentement. Si quelqu'un ne signe pas le consentement, il est nécessaire de ne pas enregistrer ce participant et de veiller à ce que cette personne ne soit visible nulle part. Il est également nécessaire de donner à tous la possibilité de retirer leur consentement au traitement des données à caractère personnel ou à la prise de photos ou d'enregistrements vidéo. Dans ce cas, vous devrez veiller à ce que cette personne soit supprimée de l'enregistrement ou de la photo, ou à ce qu'elle ne soit pas visible.

En conclusion

Il est important de respecter les règles et principes découlant du règlement (UE) 2016/679 (RGPD), mais aussi d'autres dispositions légales, dans le cadre du fonctionnement du système FKP SupraMedEx et de traiter les données personnelles qui vous sont confiées conformément à ces règles et dispositions légales. Toute violation d'un principe ou d'une disposition légale peut entraîner un risque pour la sécurité, susceptible d'entraîner la résiliation de la coopération commerciale ou l'imposition de sanctions. Le présent document est valable dans la version publiée sur le site Internet www.supramedex.cz exploité par la société SupraMedEx s.r.o., Štěpánská 1742/27, Prague 1, 110 00, ICO : 17687110. Ce document entre en vigueur et prend effet le 1er janvier 2024.

Sous réserve de modifications.